Conseil Municipal du 14 Décembre 2021

1 - Travaux

- . Madame le Maire informe le conseil que les travaux d'aménagement de l'entrée du bourg rue des Sables route de Vairé vont débuter par la reprise de l'éclairage public l'entreprise ALLEZ le 3 janvier, puis les travaux de terrassement à partir du 10 janvier par l'entreprise COLAS. Les travaux d'enfouissement de réseaux quant à eux commenceront à la mi-juin.
- . L'entreprise COLAS Présente un avenant d'un montant de 4 358.40 € TTC comprenant la pose d'un panneau de signalisation de chantier de 4 m x3 m ainsi que l'évacuation des déblais et déchets du chantier. Avenant accepté par le conseil.
- . Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée de bourg rue des Sables route de Vairé et suite à l'arrachage de la haie du camping Evasion, il apparait nécessaire d'enfouir les réseaux électriques et télécom afin de réaliser la piste cyclable. Le SYDEV nous a fait parvenir un devis estimatif d'un montant de 48 872 €. Devis accepté.

2 - URBANISME

- . Le Conseil Municipal renonce à préempter les propriétés DAVOINE (6 allée du Pressoir), DUPONCHELLE CHADOT (2 allée des Emeraudes), BENETEAU (16 rue du Moulin)
- . La cession de la voirie du lotissement "Les Vergers" est acceptée. Les frais d'actes seront à la charge du lotisseur, conformément à la convention de transfert signé avec ce dernier.

3 - FINANCES

- . La décision modificative n° 3 au budget principal est adoptée à l'unanimité.
- . Il sera versé à l'association FAMILLES RURALES de LANDEVIEILLE une subvention complémentaire dans le cadre de l'accueil périscolaire d'un montant de 297.90 €
- . Une demande de fonds de concours de 32 251.56 € va être émise auprès de la communauté de communes dans le cadre de l'aménagement du carrefour centre bourg rue des Sables rue du Capitaine de Mazenod.
- . Une demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) va être déposée auprès de la Préfecture pour la création d'un skate-park.
- . Le devis pour la démolition du mobil home rue du pont est accepté par le conseil.

5 - INTERCOMMUNALITE

. Le transfert du système d'information mutualisé à la communauté de communes du Pays de Saint Gilles est accepté.

6 - PERSONNEL COMMUNAL

. Le conseil valide la mise en place de la procédure télétravail

7 - <u>INFORMATIONS DIVERSES</u>

- . Madame le Maire donne lecture au conseil de la lettre reçue par un administré sollicitant la commune pour l'abattage d'un pin occasionnant une gêne importante à cause des épines. Le conseil à l'unanimité décide de ne pas abattre ce pin mais d'élaguer les branches.
- . La situation sanitaire ne s'améliorant pas, le Préfet demande aux communes d'annuler les cérémonies de vœux du Maire. La commune prend acte de cette demande et annule la cérémonie prévue le samedi 8 janvier 2021.

8 - CALENDRIER

. Mardi 25 janvier

20 heures

Conseil municipal

FAIT A LANDEVIEILLE LE 16 décembre 2021

Le Maire

Isabelle DURANTEAU